CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 décembre 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert, président M. Éric Filiatrault, commissaire M. Serge Forget, vice-président M. Robert Fugère, commissaire M^{me} Linda Gagnon, commissaire M^{me} Lison Girard, commissaire M^{me} Danielle Leblanc, commissaire M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent M. Martin Reid, commissaire M^{me} Martine Renaud, commissaire M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lucie Gagnon a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5861/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Fugère, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5862/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5863/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
- 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
- 4. Adoption du procès-verbal;
- 5. Adoption de l'ordre du jour;
- 6. Parole à l'assemblée;
- 7. Parole aux élèves;
- 8. Plan de répartition des élèves (PRÉ) 2019-2020;
- 9. Rapport annuel 2017-2018;
- 10. Séance publique d'information présentation du rapport annuel 2017-2018;
- 11. Séance publique d'information présentation du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022;
- 12. Lancement de la signature organisationnelle;

PAUSE

- 13. Adoption d'un emprunt à long terme à la charge de la commission scolaire;
- 14. Projet de la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail:
- 15. Modification des critères d'inscription école alternative de la Fourmilière;
- 16. Rapport des comités du conseil des commissaires;
- 17. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
- 18. Questions diverses;
 - 18.1 Débarcadère de l'école de la Source;
- 19. Information du comité de parents;
- 20. Information de la vice-présidence;
- 21. Information de la présidence nouvelles et courrier;
- 22. Information de la direction générale;
- 23. Tour de table partage d'information;
- 24. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE AUX ÉLÈVES

• Charles-Émile Cadotte - école des Falaises - Plan de répartition des élèves.

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M. Éric Cadotte enregistrement des débats du conseil des commissaires.
- M^{me} Claudia Poulin école des Falaises Plan de répartition des élèves.

PLAN DE RÉPARTITION DES ÉLÈVES (PRÉ) 2019-2020 (R-5864/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord d'adopter annuellement un plan annuel de la répartition des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Plan annuel de la répartition des élèves 2019-2020 a été lancé par le conseil des commissaires à sa séance régulière du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une démarche de consultation;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'adopter le Plan annuel de la répartition des élèves 2019-2020 de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-20119-05*.

Adopté

RAPPORT ANNUEL 2017-2018 (R-5865/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a l'obligation d'informer la population de son territoire des services éducatifs qu'elle offre et de lui rendre compte de leur qualité;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a l'obligation de rendre publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel rend compte également au Ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent, d'adopter le rapport annuel 2017-2018 le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-06*.

Adopté

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018

<u>SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION - PRÉSENTATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022</u>

LANCEMENT DE LA SIGNATURE ORGANISATIONNELLE

ADOPTION D'UN EMPRUNT À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (R-5866/SRF)

CONSIDÉRANT que toute commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances pour contracter un emprunt à sa charge, conformément aux articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique et à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que la flotte de véhicules du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme s'avère un outil essentiel pour la formation professionnelle dispensée;

CONSIDÉRANT la résolution R-5732/SRF, adoptée le 10 janvier 2018 par le conseil des commissaires, demandant l'autorisation au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au ministre des Finances de financer à notre charge le projet de renouvellement de la flotte de véhicules du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT l'autorisation provisoire du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 8 mai 2018.

CONSIDÉRANT que le coût final de l'achat de 19 véhicules et remorques comprenant les taxes applicables s'élève à 4 351 843 \$;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

De demander l'autorisation définitive au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au ministre des Finances de financer à notre charge le projet d'investissement de renouvellement de la flotte de véhicules du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme.

D'autoriser un emprunt à long terme à notre charge d'un montant de 2 900 000 \$ afin de financer ce projet.

Adopté

PROJET DE LA POLITIQUE CONCERNANT L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL (R-5867/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit éliminer les risques associés à la consommation d'alcool ou de drogues et à l'usage inadéquat de médicaments afin d'assurer la santé et la sécurité des employés et la sécurité des élèves;

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord souhaite énoncer les règles de conduite applicables concernant la consommation d'alcool ou de drogues et l'usage de médicaments en milieu de travail ainsi que les conséquences en cas de violation de celles-ci;

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord souhaite informer les employés, les élèves et le public (y incluant notamment les parents, les intervenants, les bénévoles, les fournisseurs, les sous-traitants ou les consultants œuvrant à la commission scolaire) des exigences et des attentes de la commission scolaire concernant la consommation d'alcool ou de drogues et l'usage de médicaments en milieu de travail et assurer une compréhension claire et sans équivoque de la position de la commission scolaire en matière de consommation d'alcool ou de drogues et l'usage de médicaments en milieu de travail:

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser l'adoption de la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail, laquelle est versée au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2018-2019-07*.

Adopté

MODIFICATION DES CRITÈRES D'INSCRIPTION - ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE (R-5868/SSGC)

CONSIDÉRANT la vocation particulière de l'école alternative de la Fourmilière;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établissement à ce que les critères d'inscription à cette école soient modifiés de façon à rendre obligatoire une 3^e rencontre des parents des élèves concernés avec l'équipe-école, le tout tel qu'il appert plus amplement de la résolution ci-jointe déposée au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-08*;

CONSIDÉRANT les représentations effectuées et le bien-fondé de la demande du conseil d'établissement de cette école;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Fugère, commissaire, de recevoir favorablement la demande du conseil d'établissement de l'école alternative de la Fourmilière à l'effet de modifier les critères d'inscription de cette école de façon à rendre obligatoire une 3° rencontre des parents des élèves concernés avec l'équipe-école afin que le nouveau critère soit en vigueur dès la période d'inscription pour la prochaine année scolaire.

Adopté

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

• Débarcadère de l'école de la Source. Ce point est apporté par M. Robert Fugère.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

<u>INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER</u>

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5869/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 22 h 35.

Adopté

Président	Secrétaire	